

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 51 + 7 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. D. ETTER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mmes A. CHABERT, L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, MM. F. SCHEYDER, J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, G. KOHL - Suppléant -, J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, Mme D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, B. SCHAFF - Pouvoir à M. P. MICHEL -, G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Mme S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, MM. R. SCHMITT - Pouvoir à M. A. DANNER -, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. F. GERBER -, Mmes F. BOURJAT, C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER.

Délibération n°14: Avis de la Communauté de Communes sur la demande des Communes de Dossenheim/Zinsel et Lichtenberg de déplacement de panneaux d'agglomération

Rapporteur : Alain DANNER

Vu l'article R411-2 du Code de la Route,

Vu les articles L2213-1 à L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 22/07/20 portant approbation de l'extension des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre par le transfert de la compétence facultative « Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électrique » et son annexe relative aux statuts de la Communauté de Communes,

Vu que les statuts de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre précisent, pour le groupe de compétences « Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire », que « les voies d'intérêt communautaires seront créées, aménagées, entretenues et gérées conformément au règlement de voirie adopté par le Conseil communautaire »,

Vu le règlement de voirie communautaire adopté par délibération n° 7 du Conseil communautaire du 13/12/18 et amendé par délibération n° 3 du Conseil communautaire du 11/02/21 et plus particulièrement son Fascicule 1 – Chapitre 2 – Article 5 « Déplacement des panneaux d'agglomération » qui stipule que « le déplacement des panneaux d'agglomération est soumis à délibérations concordantes du Conseil municipal de la commune concernée et du Conseil communautaire de la CCHLPP »,

Vu la délibération du Conseil municipal de Dossenheim/Zinsel du 15/04/21 portant sur le déplacement du panneau d'agglomération sur la RD 14 dont la position est modifiée comme suit :

- ancienne situation : PR 1 + 840
- nouvelle situation : PR 1 + 1611,

Vu la délibération du Conseil municipal de Lichtenberg du 11/01/21 portant sur le déplacement du panneau d'agglomération sur la RD 257 dont la position est modifiée comme suit :

- ancienne situation : PR 2 + 548
- nouvelle situation : PR 3 + 432,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins deux abstentions (M. F. ENSMINGER et Mme C. KISTER) :

*** de DONNER** un avis favorable au déplacement

- à Dossenheim/Zinsel du panneau d'agglomération sur la RD 14 dont la position est modifiée comme suit :
 - o ancienne situation : PR 1 + 840
 - o nouvelle situation : PR 1 + 1611 ;
- à Lichtenberg du panneau d'agglomération sur la RD 257 dont la position est modifiée comme suit :
 - o ancienne situation : PR 2 + 548
 - o nouvelle situation : PR 2 + 432 ;

*** d'AUTORISER** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président